

Les plans de gestion

L'objectif prioritaire de l'ensemble des réserves naturelles est de contribuer, à l'échelle nationale et internationale, à la conservation du patrimoine naturel et, en particulier, de la diversité biologique.

Mise à jour le 23 septembre 2021

La gestion des milieux protégés

Gérer un milieu naturel protégé : c'est agir (ou ne pas agir) pour protéger, voire augmenter, sa valeur patrimoniale. Cela peut consister à maintenir des activités traditionnelles, utiliser des techniques modernes ou simplement surveiller une évolution naturelle.

Toutes les réserves naturelles doivent définir leurs actions dans le cadre d'un document de référence : le plan de gestion. Ce document précis constitue la référence avant la programmation de toute intervention.

Ce document est établi pour une durée de 5 ou de 10 ans. Il est élaboré par le gestionnaire de la Réserve naturelle, il est validé par le comité consultatif de la Réserve et présidé par le Préfet. Le premier plan de gestion est ensuite soumis au Conseil national de protection de la nature (CNPN) entérine le document. Les plans de gestion suivant sont soumis au Conseil scientifique régional de protection de la nature (CSRPN).



Le plan de gestion de la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc constitue l'aboutissement de plusieurs mois de réflexion et de travail effectué par les deux gestionnaires de la Réserve que sont Saint-Brieuc agglomération et Vivarmor Nature, conseillés par le conseil scientifique de la Réserve naturelle.

Le premier plan de gestion est entré en vigueur au 1er janvier 2004.
Actuellement, le quatrième plan de gestion (2019-2028) est en cours de réalisation

Le parcours de la réserve au cours de ses trois plans de gestion

Premier plan de gestion

Le premier plan de gestion (2004-2008) a permis la mise en œuvre de la réglementation de la réserve naturelle (balisage, fermetures des accès, sensibilisation du public à la réglementation, surveillance, police...). Ce programme a également permis le développement de la gestion durable de ressources (avec la gestion du gisement de coques par exemple), ou la protection stricte de certains écosystèmes (par exemple la mise en évidence de l'importance de la protection des prés-salés pour les peuplements piscicoles). Sur le plan de la connaissance, ce premier plan de gestion a été l'occasion de mettre l'accent sur les inventaires et la collecte de données existantes pour obtenir une vision plus large de la biodiversité présente sur le site.

Second plan de gestion

Dans le cadre du second plan de gestion (2009-2013), la réserve naturelle a poursuivi la mise en œuvre de la protection du site (évolution de la réglementation face aux nouvelles activités, information du public...), et le développement des connaissances sur la biodiversité, la fonctionnalité et les services rendus par des écosystèmes. Au cours de ce plan de gestion, de nombreux suivis à long terme ont été initiés ou confortés pour surveiller l'évolution de ce patrimoine naturel. Des programmes ponctuels plus précis ont également permis de répondre à certaines questions cruciales en lien avec la fonctionnalité écologique du fond de baie.

Troisième plan de gestion

Dans 3ème plan de gestion (2014-2018), la réserve naturelle doit poursuivre l'acquisition de connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes et des réseaux trophiques associés, ainsi que leurs réponses aux perturbations anthropiques. La réserve naturelle nationale de la baie de Saint-Brieuc doit jouer un rôle important dans le développement d'outils et d'indicateurs de l'érosion de la biodiversité, des changements climatiques et des pressions anthropiques toujours plus importantes sur le littoral. Ces connaissances sont primordiales pour la conservation des équilibres biologiques. Entre suivis à long terme et programmes ponctuels de recherche, la réserve naturelle conserve une dynamique d'amélioration de la connaissance pour alimenter les réflexions sur la conservation et la gestion adaptative du fond de baie de Saint-Brieuc.

Quatrième plan de gestion

Le 4ème plan de gestion (2019-2028), est entré en vigueur le 1 janvier 2019 pour une durée de 10 ans. Les écosystèmes de fond de baie situés à l'interface entre les milieux terrestre et marin présentent des fonctionnements complexes. Ils jouent des rôles essentiels dans l'équilibre écologique marin/littoral en influençant le fonctionnement de l'ensemble de la baie de Saint-Brieuc. Face à la complexité du réseau trophique, il s'agira de poursuivre les travaux sur le rôle du fond de baie dans le fonctionnement des écosystèmes marins, dans le cadre de programmes de recherche structurés. Une réflexion sera également menée sur la pertinence du périmètre de la réserve naturelle. Les limites actuelles de la Réserve naturelle ne permettent pas l'atteinte de plusieurs objectifs à long termes.

EVALUATION À MI-PARCOURS ET PROGRAMMATION DES ACTIONS SUR LA PÉRIODE 2024-2028

La première partie du plan de gestion 2019-2028 a été évaluée, une comparaison avec les quatre derniers plans de gestion et une comparaison au niveau régional est effectuée. Les objectifs ont globalement été atteints, il reste cependant deux objectifs dont les moyennes sont inférieures à celles des autres. La comparaison entre les quatre derniers plans de gestion permet d'observer une augmentation puis une stabilisation du taux de réalisation des plans de gestion. La comparaison au niveau régional du taux de réalisation global n'a été possible qu'avec trois réserves. Il en ressort que la réserve de la baie de Saint-Brieuc à un taux de réussite équivalent ou plus élevé que les autres réserves comparées.

 En savoir plus sur les plans de gestion

Les dunes de Bon-Aabri (Hillion)

Le secteur dunaire de Bon-Aabri (seule zone terrestre de la Réserve naturelle) bénéficie d'un plan de gestion spécifique.

Évaluation

L'évaluation des stratégies de conservation mise en œuvre sur les sites protégés est une démarche indispensable au bon fonctionnement des structures gestionnaires. Cela permet en effet de s'assurer de l'efficacité des mesures de gestion et de conservation du patrimoine naturel ainsi que de la progression vers l'atteinte des objectifs à long terme fixés.

Indicateurs de conservation

La Réserve naturelle de la baie de St Brieuc est l'un des trois sites pilotes français, sélectionnés par l'Agence des Aires marines protégées et Réserves Naturelles de France, pour mettre en œuvre des indicateurs de conservation du patrimoine. Ce document est un rapport de synthèse faisant état de l'expérience de la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc dans la démarche d'évaluation de l'efficacité de sa gestion.

